



La prochaine réunion du CONSEIL COMMUNAUTAIRE aura lieu le :

Mardi 22 septembre 2020, à 18h00

au Centre Oscar Méténier

Place du Champs de Puits, 18600 SANCOINS

Ordre du jour

Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11 juillet 2020

Informations relatives aux décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil communautaire

- 1) Election du quatrième délégué titulaire au Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois suite à démission
- 2) Election du délégué au collège des élus du CNAS
- 3) Election des représentants au sein du conseil d'administration du collège Marguerite Audoux
- 4) Approbation du Règlement intérieur de la Communauté de communes des 3 Provinces
- 5) Election des membres des commissions thématiques
- 6) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- 7) Modalités d'application du droit à la formation des élus communautaires
- 8) Convention d'Objectifs et de financement avec l'école de Musique de la Vallée de Germigny
- 9) Projet de Création d'une Ecole de musique / Pôle Jeunesse – Demande de subventions
- 10) Mesures exceptionnelles relatives au loyer de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
- 11) Pertes sur créances irrécouvrables – Budget Collecte et Traitement des Déchets Ménagers
- 12) Décision Modificative n°2020-01 – Budget Collecte et Traitement des Déchets Ménagers
- 13) Décision Modificative n°2020-01 – Budget Principal
- 14) Décision Modificative n°2020-01 – Budget SPANC
- 15) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2019 du Service Public d'Assainissement Non-Collectif
- 16) Reconduction de l'opération « don » organisée par Bi1 Sancoins à destination de la fourrière animale
- 17) Avenant n°6 aux conventions tripartites de mise à disposition de l'Espace aquatique dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège
- 18) Dispositif « Aide aux TPE » - modification du cadre d'intervention
- 19) Compétence économique : Avis sur le transfert du parc des Grivelles

La réunion ne pourra se tenir qu'en présence d'un nombre maximum de 15 personnes dans le public. Inscription préalable auprès de la Communauté de Communes à l'adresse contact@cc3p.fr

Afin de respecter les gestes barrières et les règles de sécurité, le port du masque est obligatoire.